

**Votre mairie
organise des séjours
Pass colo !
Renseignez -vous !**



**Le Pass colo est la nouvelle aide de
l'État, allant de 200€ à 350€, valable
l'année civile des 11 ans de votre enfant.**

Pour bénéficier du Pass colo en 2025, votre enfant doit être né en 2014.

Les enfants nés en 2013, n'ayant pas utilisé leur Pass colo en 2024, peuvent l'utiliser en 2025.

Le Pass colo est valable une fois, pendant les vacances scolaires, sur des séjours de vacances de 5 jours minimum.

Le Pass colo, calculé à partir du quotient familial, peut être utilisé en complément des autres aides aux vacances. Il est déduit directement du prix du séjour, vous n'aurez qu'à payer le solde restant à votre charge !

**80% des enfants de 11 ans sont éligibles,
pourquoi pas le vôtre !**

Renseignez-vous dans votre mairie
ou sur jeunes.gouv.fr

